

MAIRIE DE FONTAINE-LES-RIBOUTS

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 4 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Emmanuelle BONHOMME, Maire.

Présents : Mme Emmanuelle BONHOMME, Mme Laurence SECRETAIN, M. Benoit AUBRY, M. Joël PIE, Mme Sandra MADARSKY, M. Stéphane COULOMB, Mme Emilie LACROIX, M. Sylvain PROVOST, Mme Myriam PEDOUX, formant la majorité du Conseil Municipal.

Absents ou excusés : M. Pascal STINAT, qui avait donné procuration à M. Sylvain PROVOST, et Mme Françoise SORAND, excusée.

Secrétaire de séance : M. Stéphane COULOMB

Madame le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET GENERAL 2021

Le compte administratif 2021 du budget général se présente de la façon suivante :

Section d'Investissement :

- Dépenses : 20 152.34 €
- Recettes : 8 240.81 €
- Soit un déficit de 11 911.53 €

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 126 769.68 €
- Recettes : 367 631.54 €
- Soit un excédent de 240 861.86 €

Balance générale : Excédent de 228 950.33 €

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle.

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion 2021 présente les mêmes résultats que le compte administratif 2021 et fait ressortir un excédent global de 228 950.33 €.

Le compte de gestion 2021 du trésorier municipal est approuvé à l'unanimité.

2. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET GENERAL 2022

Le Conseil municipal constate les résultats du compte administratif 2021 qui sont les suivants :

<u>Section d'Investissement</u> :	Déficit	11 911.53 €
<u>Section de Fonctionnement</u> :	Excédent	240 861.86 €

Aussi, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- virement au C/1068 en recettes de la Section d'Investissement : 11 911.53 €
- report au 002 en recettes de la Section de Fonctionnement : 228 950.33 €

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2022

Le budget primitif général 2022 étant équilibré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir pour 2022 les taux d'imposition des taxes directes locales suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 46,25 %
- Taxe foncière (non bâti) : 30,53 %

Monsieur Benoit AUBRY est arrivé à 19h25.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réunion du 6 avril dernier avec Cyril FOUCHE, conseiller aux décideurs locaux à la DDFIP et présente l'analyse financière qu'il a établie. Madame le Maire, sur sa recommandation, propose au Conseil municipal d'inscrire au budget un emprunt de 50 000 € afin de financer une partie des travaux d'investissement prévus.

Le budget primitif 2022 de la Commune proposé par Madame le Maire est approuvé à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section d'Investissement : 332 070.53 €
- Section de Fonctionnement : 394 413.33 €

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU 2021

Le compte administratif 2021 du budget eau se présente de la façon suivante :

-Section d'Investissement :

- Dépenses : 33 281.71 €
- Recettes : 43 370.69 €
- Soit un excédent de 10 088.98 €

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 29 309.27 €
- Recettes : 60 215.53 €
- Soit un excédent de 30 906.26 €

Balance générale : Excédent de 40 995.24 €

Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle.

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion 2021 présente les mêmes résultats que le compte administratif 2021 et fait ressortir un excédent global de 40 995.24 €.

Le compte de gestion 2021 du trésorier municipal est approuvé à l'unanimité.

6. AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET EAU 2022

Le Conseil municipal constate les résultats du compte administratif 2021 qui sont les suivants :

<u>Section d'Investissement</u> :	Excédent de 10 088.98 €
<u>Section de Fonctionnement</u> :	Excédent de 30 906.26 €

Aussi, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

- au 001 en recettes de la Section d'Investissement : 10 088.98 €
- au 002 en recettes de la Section de Fonctionnement : 30 906.26 €

7. REMBOURSEMENT DE FRAIS DIVERS DU BUDGET EAU 2022 AU BUDGET GENERAL 2022

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de rembourser, par le budget du service d'eau 2022 au budget général 2022, les frais suivants :

- Personnel pour le temps alloué au Service d'Eau (3 000 €),
- Maintenance informatique et bureautique à hauteur de 25 % du montant total de la dépense,
- Assurance à hauteur de 5 % du montant total de la dépense,
- Frais de téléphone et services Internet à hauteur de 10 % du montant total de la dépense.

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU SERVICE D'EAU

Le budget primitif du service d'eau 2022 proposé par Madame le Maire est approuvé à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section d'Investissement : 22 557.40 €
- Section de Fonctionnement : 54 806.26 €

9. SUPPRESSION DES POSTES OUVERTS ET NON POURVUS SUITE A L'EMBAUCHE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

↳ qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

↳ que le Comité Technique (CT) doit être consulté sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Compte tenu du recrutement de notre agent administratif occupant le poste de secrétaire de mairie, il convient de supprimer les emplois correspondants.

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 21 mars 2022, qui a émis un avis favorable pour la suppression des postes de :

- rédacteur principal de 2^e classe (25h00 hebdomadaires), enregistré sous le N° 1.034.22,
- adjoint administratif principal de 2^e classe (20h00 hebdomadaires), enregistré sous le N° 1.035.22,
- rédacteur (20h00 hebdomadaires), enregistré sous le N° 1.036.22,
- rédacteur principal de 2^e classe (20h00 hebdomadaires), enregistré sous le N° 1.037.22,
- rédacteur principal de 1^{re} classe (20h00 hebdomadaires), enregistré sous le N° 1.038.22,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de supprimer tous les postes ouverts et non pourvus, à compter de ce jour.

10. APPROBATION DE CONVENTION DE REDEVANCE SPECIALE

Madame le Maire présente et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, la signature de la Convention d'élimination des déchets ménagers et assimilés avec la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

La loi du 15 juillet 1975 a institué le principe d'une redevance spéciale pour les déchets qui ne sont pas produits par les ménages mais qui sont, par leur nature, assimilables à ceux-ci, et la loi du 13 juillet 1992 a rendu obligatoire l'institution de cette redevance à compter du 1^{er} janvier 1993.

Pour la mise en œuvre de cette redevance, une convention sera signée entre la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la mairie de Fontaine-les-Ribouts. Cette convention définit les conditions et les modalités d'exécution de l'élimination des ordures ménagères et assimilées, dans le cadre de la mise en place de cette redevance. Elle précise notamment les déchets à éliminer, les obligations de la collectivité et de l'utilisateur, ainsi que les modalités de paiement de cette redevance spéciale.

En accord avec les deux parties, les données pourront être revues à la hausse ou à la baisse une fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

11. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE A L'INTERCONNEXION ET A L'AMELIORATION DES RESEAUX D'EAU POTABLE (FSIAREP)

Madame le Maire présente et soumet à l'approbation du Conseil Municipal, la signature de la Convention d'adhésion au fonds de solidarité à l'interconnexion et à l'amélioration des réseaux d'eau potable.

↳ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5,

↳ Vu la délibération du conseil communautaire N°2021-366 du 13 décembre 2021 approuvant les termes et conditions de la convention de délégation de compétence eau,

↳ Vu la délibération de la commune, N°2022/11 du 12 novembre 2021 approuvant les termes et conditions de la convention de délégation de compétence eau,

Considérant que le Fonds de solidarité à l'interconnexion et à l'amélioration des réseaux d'eau potable (FSIAREP) est un dispositif mis en place par le Conseil Départemental permettant aux communes adhérentes de solliciter un financement de leurs travaux de distribution et d'interconnexion d'eau potable

(financements attribués selon les conditions d'attribution présentées dans le règlement d'aides eau potable),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

12. DECISION DE PRINCIPE SUR LA REALISATION DES ETUDES DIAGNOSTICS DE RESEAU D'EAU POTABLE AVEC LE SIPEP ET LES 14 COLLECTIVITES QUI EN SONT MEMBRES, DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Madame le Maire informe le Conseil municipal :

Le SIPEP projette de réaliser un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur l'ensemble de son territoire. Ce schéma prévoit un état des lieux des infrastructures existantes, des propositions de scénarios techniques d'amélioration du fonctionnement, un approfondissement de la connaissance hydraulique des réseaux, l'établissement d'un plan de gestion sanitaire des eaux et la mise en place d'un programme de travaux pluriannuel.

Le diagnostic porte sur les parties production et distribution de l'alimentation en eau potable. La compétence production appartient au SIPEP mais la compétence distribution appartient à l'Agglo du Pays de Dreux, dont la gestion est actuellement déléguée à l'ensemble des communes membres du SIPEP, mis à part Châteauneuf-en-Thymerais dont la compétence eau est gérée par l'Agglo. La commune de Châteauneuf-en-Thymerais est aussi comprise dans le périmètre du schéma directeur.

Les coûts seraient pris en charge par le SIPEP.

Dans l'attente du projet de convention avec le SIPEP, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe à la réalisation des études diagnostics de réseau d'eau potable avec le SIPEP et les 13 collectivités qui en sont membres, dans le cadre du schéma directeur d'alimentation d'eau potable.

13. POINTS SUR L'AVANCEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL

• Groupe Archivage

Madame Laurence SECRETAIN informe que tous les documents du secrétariat ont été archivés dans le bureau du maire. Il reste encore à trier et ranger les archives anciennes, ainsi que le placard du hall de la mairie. Elle remercie Madame Nathalie COULOMB pour son aide avant sa prise de poste, et tous les membres du groupe de travail pour leur implication.

• Groupe « Rue de Grez »

Madame le Maire informe qu'elle va signer le devis de 9 carottages afin de contrôler la présence ou non d'amiante dans le sol. Ce devis devra préalablement être réactualisé.

Madame Emilie LACROIX informe avoir reçu de nouveaux devis pour ces carottages, avec des tarifs plus élevés.

• Groupe Travaux

Monsieur Joël PIE informe que le tourniquet du passage Georges Tourdjman a été repeint en mars. Les poteaux de chaque côté de ce tourniquet doivent être remplacés par des lisses (Madame le Maire a signé le devis correspondant).

En ce qui concerne les volets et portes dans la cour de la mairie, les couleurs de peinture n'ont pas encore été déterminées. Madame le Maire informe avoir contacté l'architecte des bâtiments de France à ce sujet, qui ne donne pas de conseil sur le choix des couleurs mais recommande de déposer une pré-demande.

- **Groupe Jardin**

Madame le Maire informe que le bornage et la cartographie ont été effectués par un géomètre. Il faut maintenant prévoir la pose d'un panneau indiquant que la Région subventionne les travaux, afin de pouvoir demander le versement de la subvention accordée.

14. POINTS SUR LES COMMISSIONS ET SYNDICATS

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Agglo du Pays de Dreux n'augmente pas ses taxes en 2022.

- **Syndicat Interscholaire du Thymerais (SIT)**

Madame Myriam PEDOUX a assisté le 8 mars dernier au Conseil d'Ecole. L'ambiance était houleuse entre les enseignants et les autres personnes présentes.

Le montant de la coopérative scolaire est de 20 000 euros, dont 5 000 euros de subvention du SIT.

Plusieurs projets sont prévus pour les enfants : opéra, hand-ball, etc.

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a souvent des demandes de dérogation à la carte scolaire de la part des familles pour des raisons pratiques liées à leurs lieux de travail.

- **Commission Déchets**

Monsieur Sylvain PROVOST informe :

- La collecte automatique des encombrants pourrait être supprimée car elle représente « seulement » 500 tonnes de déchets ramassés pour un coût annuel de 130 000 €. A titre de comparaison, les déchetteries de l'Agglo collectent environ 46 000 tonnes par an.
- Des travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la déchetterie de Saulnières vont débiter en juillet 2022 et devraient s'achever à la fin du 1^{er} semestre 2023. Le montant des travaux est estimé à 1.7 million d'euros. Cette déchetterie servira également de délestage à la déchetterie de Dreux, qui va partiellement fermer par secteur, pour y effectuer des travaux de mise aux normes (coût estimé à 5 millions d'euros). Toutes les dépenses seront à la charge de SITREVA.
- Dès 2023, tous les emballages y compris les plastiques devront être déposés dans le container jaune.
- Dans les années à venir, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) va devenir la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative). Elle sera composée d'une part fixe comprise entre 55 et 65 % de la taxe actuelle et d'une part variable. L'incitation portera sur le nombre d'enlèvements du bac marron (la base sera de 20 levages par an).
Le container marron servira donc de moins en moins et le but est de le sortir 1 fois par mois seulement.
- Le contrôle annuel des containers jaunes a eu lieu fin 2021 dans chaque commune de l'Agglo. Sur Fontaine-les-Ribouts, le pourcentage de refus a été de 5.4 % (la moyenne nationale est de 15 % et l'an dernier, la commune était à 26 %).

- **Commission Mobilités**

Monsieur Joël PIE a assisté à une réunion en mars dernier. Une pénurie de chauffeurs de bus et d'accompagnateurs impacte les transports. En effet, des chauffeurs ont été recrutés par un transporteur francilien.

Madame le Maire informe que, suite à la démission de Monsieur Eric AUBRY de ses fonctions de maire de Nonancourt et de Vice-président de l'Agglo, en charge de la commission mobilités et président de la commission d'attribution des appels d'offres (CDAO), Monsieur Frédéric GIROUX, Maire du Boullay-Thierry, a été élu 15^e Vice-président de l'Agglo du Pays de Dreux et reprend les délégations de Monsieur AUBRY.

- **Commission Tourisme, agriculture et développement local**

Madame Sandra MADARSKY a participé à une réunion en mars dernier. Un point d'étape a été fait sur le contrat de relance de la transition écologique (CRTE) par Madame MINARD :

- le CRTE concerne toutes les communes sur toute la durée du mandat (6 ans).
- le conseil départemental d'Eure-et-Loir va axer ses projets sur la voirie, notamment pour les communes de moins de 1 000 habitants.
- la volonté de proposer des produits locaux dans les restaurants et cantines, même si cela ne fonctionne pas pour le moment, pour cause de coûts élevés.
- le projet de chaufferie de Vernouillet qui se porterait sur la biomasse, avec pour objectif de faire baisser la consommation de chauffage.
- le tourisme se développe en Eure-et-Loir, surtout depuis le confinement, avec une forte hausse des réservations en chambres d'hôtes. Un touriste dépense en moyenne 77 euros par jour dans le département.

Le conseil départemental veut développer le « slow tourisme » avec le slogan « let it slow ». Il faut également mettre en avant la signalétique pour augmenter la visibilité.

- **Commission Enfance, Jeunesse, Culture, Sport**

Madame Laurence SECRETAIN a participé à une réunion le 14 mars dernier :

- Le groupe de travail « harmonisation des tarifs » a présenté son travail et en particulier a constaté que, depuis 2014, les règlements et tarifs sont très différents d'un Centre à un autre. Les tarifs du centre d'accueil de Châteauneuf-en-Thymerais sont bien inférieurs à ceux des autres centres d'accueil et vont être amenés à augmenter.
- Un groupe de travail a été créé au sein de cette commission pour identifier les priorités du contrat territorial de services aux familles.
- le pôle Famille, Enfance, Jeunesse a accueilli 6 jeunes en service civique, pendant 6 mois. Ils ont réalisé un questionnaire à l'intention des jeunes de 12 à 25 ans afin de cerner leurs besoins et attentes en termes de transport, santé, loisirs et tous les sujets qui peuvent les intéresser. L'équipe attend au moins 1 000 réponses à ce questionnaire. Le 14 mars, 500 étaient reçues.
Les 6 jeunes dont 3 étaient présents ont été félicités et applaudis par le personnel du pôle Famille, Enfance, Jeunesse et les Elus. Un appel a été fait pour engager d'autres jeunes pour une période équivalente.
- Un projet d'animation de proximité a été présenté : un minibus aménagé a été acheté pour venir à la rencontre des familles et présenter ce qui peut être apporté en termes d'animation et d'aides aux familles, notamment dans des zones sans structures.
- L'ASC Mézières a été créée en 1985 et propose un large panel d'animations pour les jeunes. Une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec l'Agglo dans le but de pérenniser les actions de l'ASC. Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de deux ans, dans l'attente d'une mise en conformité.
- Le projet de l'atelier à spectacles pour se porter candidat afin de devenir une scène nationale, a été présenté.
- Retour sur les billets solidaires : en raison de la COVID, des spectacles ont été annulés et les personnes qui avaient acheté des billets avaient la possibilité de se les faire rembourser ou d'en faire don. Cette opération a eu du succès et a permis d'offrir 500 spectacles.
- Les frais de scolarité 2022/2023 du Conservatoire augmenteront de moins de 2 %.
- Les délibérations concernant les tarifs du BAFI et du baby-sitting sont reportées à la prochaine commission.

15. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que Territoire d'Énergie Eure et Loir a fait part de son accord de subvention pour un montant de 8 512 € pour les travaux d'éclairage public, en complément de la subvention de l'Etat DSIL-DETR attribuée.

Projet éolien de Saulnières : Madame le Maire informe que le 2^e comité consultatif a eu lieu à Saulnières. Le projet est au stade de l'étude. Un mat de mesure va être installé courant avril. Un bulletin d'informations est diffusé auprès des habitants de notre commune.

Madame le Maire propose la pose d'un panneau d'interdiction de circulation aux engins motorisés sur le chemin du Grand Moulin, sur proposition de la sous-préfecture et de la gendarmerie. Le Conseil municipal approuve cette proposition.

D'autre part, monsieur Benoit AUBRY informe que des plaques en fonte ont disparu sur ce chemin, et qu'il faut absolument sécuriser l'avaloir.

Madame le Maire présente le dispositif « Aidants Connect » qui vise à aider des personnes en difficulté avec les outils informatiques. Ce service permet à un aidant professionnel, formé pour cela, de réaliser des démarches administratives en ligne « à la place de » via une connexion sécurisée. Madame Nathalie COULOMB se propose de devenir aidant et de suivre pour cela les formations. Le Conseil municipal approuve cette proposition.

Madame Emilie LACROIX informe des odeurs persistantes d'essence et d'huile de moteur dans son secteur. Madame le Maire prend note et va se renseigner sur les causes et actions à mener.

Madame Emilie LACROIX demande si la commune va continuer à remplir la mare de Boutry avec de l'eau potable. Madame le Maire informe que le Conservatoire des espaces naturels qui s'est rendu sur place, préconise de ne pas alimenter cette mare en eau potable. En effet, un apport d'eau potable est à proscrire car il modifie l'équilibre chimique de la mare. En outre, l'eau potable est une ressource qu'il convient de protéger. Le Conseil Municipal, en conséquence, décide de suivre les conseils du Conservatoire et de ne plus remplir la mare.

Monsieur Benoit AUBRY informe que l'Amicale de Fontaine-les-Ribouts va reprendre ses activités à partir du mois de mai prochain. Un planning sera prochainement distribué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.